



PRÉFET DE L'YONNE

POLE RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS
LOCALES

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Nadine BOUDOT
TEL : 03 86 48 42 54

Avallon, le 11 FEV. 2019

Correspondant en Sous Préfecture :
Fanny GRIMARD
TEL : 03 86 34.92.04

Madame la Présidente

Vous m'avez télétransmis le 20 décembre 2018, au titre du contrôle de légalité, la délibération de votre conseil communautaire du 18 décembre 2018 approuvant la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tonnerre.

Toutefois, l'ensemble du dossier annexé à cet acte ne m'a pas été communiqué.

Or, nonobstant le fait que ce défaut ne me permet pas de vérifier la régularité de cette procédure, je vous rappelle que cette transmission conditionne son caractère exécutoire et lui permet de produire ses effets juridiques.

En conséquence, je vous saurai gré de bien vouloir me transmettre ce dossier dans un format permettant aux pièces annexées de se substituer aux pièces actuelles du document papier mis à disposition du public.

Ce dossier devra être accompagné de l'avis justifiant de la mise à disposition du public du projet de modification, des dates d'affichage de celui-ci et de l'acte d'approbation en mairie et au siège de votre communauté ainsi que d'une copie de l'insertion dans la presse de l'acte d'approbation.

Par ailleurs, j'observe que votre délibération d'approbation comporte le même visa erroné que celui figurant dans votre délibération n° 105-2018 du 25 septembre 2018 alors même que mes services l'ont signalé aux vôtres lors d'une conversation téléphonique du 25 octobre 2018. En effet, il est de nouveau indiqué que, par délibération n° 62-2017, votre conseil communautaire a approuvé la modification simplifiée n° 2 alors que cet acte correspond à celui de l'engagement de cette procédure et non à son approbation.

Mes services restent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien cordialement,

Le Sous-Préfet

Abdelmajid TKOUB

Madame Anne JERUSALEM
Présidente de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne
2 avenue de la Gare
89700 TONNERRE